

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

Perpignan, le - 3 AOUT 2006

**AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE**  
**LA CREATION D'UN MAGASIN DE VENTE DE MOBILIER CONTEMPORAIN, A**  
**L'ENSEIGNE « CINNA », A PERPIGNAN**

Réunie le 20 juillet 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SARL RENZO, agissant en qualité de futur locataire et exploitant des locaux, l'autorisation de création d'un magasin de vente de mobilier contemporain, à l enseigne « CINNA », d'une surface de vente de 546 m<sup>2</sup>, situé parcelles cadastrées section HL, n° 441 à 445 - 463 à 465 - 488 - 489 - 490, ZAC du Mas Balande, à PERPIGNAN.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de PERPIGNAN.

LE PREFET,  
Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

Perpignan, le - 3 AOUT 2006

**AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE  
LA CREATION D'UN MAGASIN, A L'ENSEIGNE « GIFI »,  
A ARGELES-SUR-MER**

Réunie le 20 juillet 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SCI MAG ARGELES, agissant en qualité de futur propriétaire et de promoteur, l'autorisation de création d'un magasin multi-spécialisé en équipement de la maison, équipement de la personne et culture/loisirs, à l'enseigne « GIFI », d'une surface de vente de 1 800 m<sup>2</sup>, situé parcelles cadastrées section BC, n° 755, route de Perpignan, à ARGELES-SUR-MER.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de ARGELES-SUR-MER.

LE PREFET,

Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le - 3 AOUT 2006

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

### AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UN MAGASIN, A L'ENSEIGNE « NETTO », A LE SOLER

Réunie le 20 juillet 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **refusé** à la SCI SIRAMAN, agissant en qualité de futur propriétaire du foncier et des bâtiments, l'autorisation de création d'un magasin hard-discount non spécialisé à dominante alimentaire, à l enseigne « NETTO », d'une surface de vente de 667 m<sup>2</sup>, situé parcelles cadastrées section AB, n° 30, route départementale 916, à LE SOLER.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de LE SOLER.

LE PREFET,

Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOIN